

MAIRIE DE
SARGE SUR BRAYE



Sargé sur Braye,
le 19 décembre 2025

**LISTE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 A 20H30**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Modifications RIFSEEP :
La modification des primes IFSE et le maintien des primes CIA à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Tableau des effectifs :
La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Coefficient global modulation assainissement et montant contre-valeur :
Le vote du coefficient global de modulation assainissement collectif à 0.750 et le vote du montant de la contre-valeur qui en découle à 0.21 €/m³ pour 2026.
- Convention carrière la Mutte avec le Département :
La signature de la convention pour la gestion de la carrière de la Mutte avec le Département, l'association Conservatoire des Espaces Naturels du 41, l'association Perche Nature et la commune.
- Transfert voirie D86 :
Le transfert d'une partie de l'ancienne Départementale 86 d'une longueur de 230 mètres dans la voirie communale.
- Versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle du budget Principal à l'Assainissement :
Le versement d'une subvention exceptionnelle de 40 000 € du budget principal au budget annexe assainissement.
- Modifications budgétaires budget lotissement du Pavillon :
La décision de procéder aux décisions modificatives budgétaires sur le budget annexe du lotissement du Pavillon 2025 :
 - Section de fonctionnement – Dépenses :
 - Chapitre 011 Article 6045 « Achat d'études terrains à aménager » : + 741.67 €
 - Section de fonctionnement – Recettes :
 - Chapitre 70 Article 7015 « Vente de terrains » : - 37.85 €
 - Chapitre 75 Article 757361 « Subvention d'équilibre » : + 275.55 €
 - Chapitre 042 Article 71355 « Opérations ordre Variation stocks terrains aménagés » : + 503.97 €
 - Section d'investissement – Dépenses :
 - Chapitre 16 Article 168741 « Remboursement avance commune » : - 503.97 €
 - Chapitre 040 Article 3555 « opérations ordre entre sections » : + 503.97 €
- Remboursement partiel de l'avance remboursable du budget du Pavillon au budget Principal :
Le remboursement partiel de 64 557.60 € du budget du Pavillon au budget Principal au titre de l'avance remboursable faite.
- Versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle du Principal au Pavillon :
Le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 887.34 € du budget principal au budget du lotissement du Pavillon.
- Repas des aînés tarif et âge limite :
L'approbation du nouvel âge ouvrant droit à la gratuité du repas pour les habitants de Sargé de 68 ans et plus ainsi que le maintien du prix du repas à 35 €/personne pour les hors commune ou les personnes de moins de 68 ans.
- Horaires Agence Postale Communale :
Décision des horaires applicables à compter du 22 décembre 2025 en mettant fin aux horaires tests révélés non concluants soit ouverture de 9h00 à 12h15 du lundi au vendredi.

Le Maire,
Martine ROUSSEAU